

## APERÇU DES POSITIONNEMENTS DE PAP NDIAYE.

**L**e journal « Le Monde » et l'hebdomadaire « Marianne » ont publié des articles documentés sur les positionnements de Pap Ndiaye (en particulier Le monde des 23/04 2021, 18/06, 25/06, 5/10, 14/10/2022 ; Marianne des 23/05 et 26/05/ et 15/10/2022 et les DNA des 14/10 et 16/10/2022). En complément : un article de « l'Opinion » du 14/10/2022.

La nomination de Pap Ndiaye comme ministre de l'éducation nationale a entraîné des réactions virulentes de l'extrême droite. Marine Le Pen : « *Ce choix de mettre à la tête de l'éducation nationale un homme qui défend l'indigénisme, le racialisme, le wokisme, est terrifiant pour les parents que nous sommes... (Sa nomination est) « la dernière pierre de la destruction de notre pays, de ses valeurs, de son avenir.* » Eric Zemmour : Pap Ndiaye « *est un vrai intellectuel indigéniste, un vrai woke... (il va contribuer) à déconstruire l'histoire de France.* » Jean-Pierre Chevènement a aussi fait part de sa réprobation : « *Pense-t-on que le différentialisme promu par la gauche américaine (à travers le Conseil représentatif des associations noires, par exemple) puisse contribuer à l'égalité républicaine ?* »

Ces réactions outrancières ne rendent pas compte des engagements et du parcours de Pap Ndiaye.

### Une enfance sans discriminations.

Pap Ndiaye et sa sœur, l'écrivaine Marie NDiaye (elle utilise cette orthographe), sont les enfants d'un père ingénieur d'origine sénégalaise et d'une mère française enseignante en collège. Pap Ndiaye, né en 1965, rapporte que « *Dans notre banlieue tranquille (Antony) de la petite classe moyenne, il n'y avait pas de racisme... On avait oublié la couleur de notre peau.* » L'assimilation républicaine fonctionne, il fera de brillantes études (Normale Sup Saint Cloud et une agrégation d'histoire).

Il part ensuite aux USA (1991-1996) pour y étudier l'histoire américaine. Il y découvre le racisme, l'apartheid, la discrimination, mais aussi le mouvement des droits civiques. Il lit Aimé Césaire et Frantz Fanon et découvre l'histoire de l'esclavage. Il se ressent alors comme « un noir » et s'engage contre les discriminations en particulier celles dont sont victimes les « noirs. »

Rentré en France il obtient un doctorat d'histoire à l'EHESS et devient professeur à Sciences Po. Il revendique une double filiation intellectuelle : « *Je suis un produit de l'école républicaine et de l'affirmative action américaine.* » En 2021, E. Macron le nommera à la tête du musée de l'histoire de l'immigration (ex musée des colonies), avant de le nommer ministre de l'éducation nationale.

### Un intellectuel engagé contre les discriminations.

Au début des années 2000, il est un des fondateurs du « Cercle d'action pour la promotion de la diversité en France-Capdiv » puis du « Conseil représentatif des associations noires de France - Cran - ». Cet engagement débouche sur la publication d'un ouvrage important en 2008, « La condition noire ». Il souhaite « *contribuer à l'émergence d'une parole collective « noire », afin de faire entendre les torts vécus par les personnes noires en France, et que celles-ci soient plus visibles dans le champ politique.* »

Il refuse l'existence d'une « *communauté noire française* » tout en défendant une « *spécificité de l'identité noire* ». Cette contradiction n'est qu'apparente : « *Être noir n'est ni une essence ni une culture, mais le produit d'un rapport social : il y a des noirs parce qu'on les considère comme tels.* » Être noir est une production du racisme. Cette constatation vaut pour toutes les autres catégories d'humains qui subissent des discriminations de la part d'un état ou de concitoyens qui se pensent plus légitimes qu'eux.

### Un intellectuel qui veut concilier universalisme et spécificité.

L'exercice est difficile et des contradictions apparaissent quand il écrit : « *Nous voulons être invisibles du point de vue de notre vie sociale, et par conséquent que les torts et méfaits qui nous affectent en tant que Noirs soient réduits. Mais nous voulons être visibles au nom de nos identités culturelles noires, de nos apports précieux et uniques à la société française.* » L'expression « *identités culturelles noires* » est mal venue après qu'il a écrit « *être noir n'est ni une essence ni une culture* », et après avoir expliqué que ce n'est qu'au contact de l'apartheid américain qu'il a pris conscience d'être « noir ». De retour en France, il a pris

conscience qu'il y avait aussi dans ce pays, un racisme concernant les « noirs » à côté de plusieurs autres formes de racisme (les Turcs et les Maghrébins notamment).

Porte-parole des « noirs » discriminés, Pap Ndiaye assure que pour ne plus être discriminés en tant que « noirs », pour devenir « invisibles » socialement, les personnes noires doivent pouvoir faire entendre leurs voix singulières, devenir ainsi « visibles » et être reconnus comme des citoyens à part entière. Il suggère que c'est à l'État et ses institutions de les y aider, comme aux USA, en les « *valorisant dans l'espace public.* »

C'est d'ailleurs ce qu'a commencé à faire l'état français en créant des filières spécifiques à l'école élémentaire pour les élèves issus des milieux défavorisés ainsi que des filières spécifiques d'accès aux grandes écoles. Même si ces mesures s'inscrivent dans un contexte social de lutte contre les inégalités de naissance, elles concernent concrètement majoritairement des jeunes issus de l'immigration qui ont pu avoir le sentiment d'être discriminés par un système scolaire auquel ils ne sont pas nécessairement préparés.

Pap Ndiaye plaide pour des rapports apaisés entre universalistes et militants des minorités qui limitent leur champ d'action à un seul critère communautaire. Il écrit qu'il est légitime de vouloir « *absolument préserver l'universalisme et faire en sorte qu'il soit valable pour tout le monde.* ». Si l'on veut lutter contre le racisme « *il faut bien commencer à en parler* », et pour en parler, ceux qui le subissent sont les mieux placés. Aimé Césaire le disait aussi en refusant « *de s'enterrer dans un particularisme étroit* » comme de « *se perdre dans un universalisme décharné.* »

En écrivant qu'il convient que les associations antiracistes se définissent « *par leur objet plutôt que par la qualité de leurs membres* » Pap Ndiaye refuse le communautarisme. Il refuse aussi les excès de certaines organisations récentes antiracistes qui les conduisent à des actes de censure comme empêcher la représentation des « Suppliantes » d'Eschyle à la Sorbonne parce que des acteurs auraient eu le visage noirci ou auraient porté des masques noirs (comme l'étaient les masques des acteurs grecs de l'antiquité). Pour autant, il recommande d'éviter les « *blackface, les yellowface, les brownface.* »

Des militants du CRAN et de la Ligue de défense noire africaine (LDNA) avaient bloqué l'entrée de la Sorbonne le 25 mars 2019. En fait le metteur en scène, Philippe Brunet, grand connaisseur du théâtre grec antique avaient prévu des masques pour les Danaïdes qui étaient dorés et non noirs pour évoquer la vie des danaïdes dans la vallée du Nil. C'est une photo d'une danaïde grimée en teinte cuivrée, prise pour du noir, qui a entraîné la censure des organisations antiracistes. Cependant, les responsables de ces organisations protestaient sur le fond : faut-il grimer des acteurs en fonction de la couleur de peau des personnages qu'ils jouent ? La censure est inadmissible, mais la question vaut d'être posée sereinement.

D'autre part, des sociologues, dont Gérard Noiriel, reprochent à Pap Ndiaye de négliger l'importance cruciale des discriminations économiques, « *de placer sur un plan d'égalité la race et la classe alors que le milieu socio-économique joue un rôle déterminant dans le destin social des individus.* » Pap Ndiaye n'ignore pas que « *l'école a du mal avec les pauvres* » parce qu'elle ne corrige pas assez les inégalités de naissance.

Pour ce qui concerne les inégalités face à l'école, un consensus semble établi sur le fait que « *Le mot « ethnique » ne peut être l'arbre qui cache la forêt de la grande pauvreté* » (Choukri Ben Ayed professeur de sociologie à l'université de Limoges). Cet auteur rappelle que le système scolaire privilégie les compétences académiques, ce qui favorise les enfants dont les parents ont un capital culturel important ; il conclut : « *De ce point de vue, le système scolaire est d'une égale violence pour un élève qu'il soit issu de l'émigration ou non.* »

Mais faut-il pour autant hiérarchiser les causes des inégalités, d'autant que l'analyse de Choukri ben Ayed est moins pertinente quand il s'agit des discriminations à l'embauche ou à l'accès au logement. Ne vaut-il pas mieux les recenser toutes, les regrouper et les traiter avec la même détermination ?

Le fait que Pap Ndiaye soit fondamentalement antiraciste n'en fait pas un homme de Gauche, même s'il a un temps accompagné l'aile droite du parti socialiste. L'article du « Monde » le définit « comme un libéral au sens américain du terme, disons un « social-libéral » comme il le dit lui même, un social-démocrate humaniste tout à fait compatible avec le macronisme. »

Depuis plusieurs années, deux catégories d'intellectuels s'affrontent actuellement en France (et aux USA) :

- ceux qui défendent l'universalisme comme élément moteur de la démocratie, de la laïcité, de l'évolution positive des sociétés et qui condamnent avec raison le communautarisme.
- ceux qui critiquent, chacun dans sa spécialité, un universalisme qu'ils jugent déconnecté de tous les manquements de ces sociétés dans les domaines économique et sociaux (embauche, salaire, conditions de travail, salaires des femmes inférieurs à ceux des hommes), sociétaux (contrôles au faciès, relégation dans des ghettos urbains, racisme, domination masculine), scolaires (difficultés sociales et sociétales des élèves mal compensés), politico-historiques (colonialisme, répressions sanglantes des colonisés, pillage des richesses, esclavagisme).

Les universalistes y voient un communautarisme qui segmente la société en de multiples groupes. Les autres y voient le seul moyen de faire régresser tout ce qui est encore très éloigné des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité. Ils veulent que ces valeurs soient appliquées concrètement à tous ceux qui vivent en France, « l'universalisme pour tous ».

Pap Ndiaye, par ses recherches et écrits, appartient à la seconde catégorie, mais ne participe pas à l'affrontement et cherche une médiation, un universalisme qui n'oublie pas les différentes discriminations même s'il n'est focalisé que sur le problème noir.

### **Opposer l'universalisme et les associations et organisations traitant d'un sujet spécifique (et vice versa) est-il pertinent ?**

L'universalisme est fondé sur la raison qui, en émancipant des croyances et des superstitions, ouvre de grands espaces de liberté. L'universalisme a pour matrice des valeurs et des principes : liberté, égalité, fraternité, laïcité, liberté de penser, liberté de conscience, liberté d'expression, neutralité de l'État. Les états démocratiques traduisent ces valeurs et principes en règles de droit pour assurer l'organisation du vivre ensemble par delà toutes les différences individuelles et collectives : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Préambule de la Constitution de 1946, Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales du Conseil de l'Europe, Charte de l'environnement de 2005. Le droit est défini et garanti par l'État qui assure l'égalité des droits pour tous. L'État n'accorde pas de droits spécifiques aux organisations ethniques et/ou religieuses. Celles-ci s'organisent dans le cadre du droit privé, elles font partie de la sphère privée.

Mais force est de constater que les droits universels qui doivent guider l'action des gouvernants sont, dans l'état actuel des démocraties, parfois très éloignés des espoirs dont ils sont porteurs. En matière d'égalité par exemple, les inégalités sont multiples (voir ci dessus). Les individus qui subissent des discriminations se rassemblent autour d'une discrimination précise : Le CRAN le CRIF, les mouvements féministes, LGBT etc. Tous participent à la construction et à l'enrichissement du principe universaliste d'égalité.

Pap Ndiaye récuse les termes employés péjorativement comme « woke : *un épouvantail* » ou « islamo-gauchiste : qui *n'a aucune réalité à l'université* » et assure « *partager la plupart des causes féministes, écologiques et antiracistes* ». Mais, face au « *discours moralisateur ou sectaire de certains d'entre eux* » il se sent « *plus cool que Woke* ».

À l'inverse de la France, certains états anglo-saxons sont organisés sur une base communautaire ethnico-religieuse, particulièrement la Grande Bretagne et le Canada. Ils accordent à ces communautés ce qu'ils nomment des « accommodements raisonnables » qui ne sont pas toujours compatibles avec les principes d'égalité et de liberté de choix. En 2004 Au Canada, en Ontario, un rapport de l'ex procureure générale a préconisé au gouvernement de créer des instances communautaires musulmanes appliquant la charia lors d'arbitrages en droit familial. Les juifs et les chrétiens disposaient de cette possibilité depuis une quinzaine d'années. Ces instances sont alternatives aux tribunaux civils compétents et sont choisies par les demandeurs. Des manifestations ont été organisées en Ontario et en Europe contre cette introduction de la charia. En 2005 le gouvernement de l'Ontario a refusé le projet. Le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement fédéral ont également indiqué qu'ils supprimeraient ces instances communautaires, souvent conservatrices et rétrogrades, pour les juifs et les chrétiens. Cet événement montre la limite de ce mode d'organisation étatique communautaire.

Dans un pays de culture universaliste comme la France, le « communautaire » s'exprime dans toutes les associations et organisations qui ont un ou des projets communs. Le communautaire c'est aussi le « commun » qui ne s'oppose en rien à l'état de droit et qui peut lui permettre de réduire des inégalités existantes.

Pap Ndiaye pose les limites à ne pas franchir pour les organisations communautaires : « *Le communautarisme, c'est quand la loi du groupe l'emporte sur la loi de la République. Il y a des phénomènes communautaristes en France, c'est un fait.* » Il désigne clairement les islamistes dans un autre passage « *Nous allons tout faire pour limiter autant que possible l'influence de ces agitateurs islamistes (qui sévissent sur les réseaux sociaux). Nous travaillons avec le ministère de l'intérieur. La République est plus forte que TikTok.* » Mais il se peut aussi qu'il n'ait pas pris toute la mesure du problème quand, évoquant les groupes communautaristes, il précise « *Ces phénomènes sont toutefois limités à de petits groupes qui peuvent devenir problématiques pour le reste de la société. Il ne faut pas les négliger, ni les surestimer.* »

### **Sur la laïcité : des positions à expliciter.**

Pap Ndiaye va rompre avec l'attitude résolument offensive, mais très clivante, de Jean-Michel Blanquer, proche du Printemps Républicain. Il se sent « *très à l'aise avec la loi de 1905* » et veut apaiser les tensions : « *Le problème ce sont les islamistes qui portent un projet politique de destruction de la République. Ce sont les terroristes et pas une maman qui met un fichu sur la tête pour accompagner une classe, ce qu'elle a d'ailleurs parfaitement le droit de faire. Il ne faut pas se tromper de combat. On peut faire preuve de tolérance sans naïveté.* » L'article du Monde estime « qu'il apparaît ainsi proche de la conception défendue par les universitaires Jean Baubérot et Valentine Zuber », qui demandent que la laïcité respecte strictement les limites fixées par la loi de 1905 dans son titre I. C'est légitime, mais cela ne tient pas suffisamment compte du nouveau contexte créé par le développement des attentats islamiques, de l'islamisme politique, des contestations de la laïcité à l'école et de l'importance des sites religieux sur les réseaux sociaux. Pour lutter contre l'islamisme il n'est pas nécessaire de surcharger la loi de 1905 avec une nouvelle révision. Les lois « Sécurité, Libertés » et « Confortant le respect et les principes de la république » ainsi que la loi de 2004 sur les signes religieux comportent suffisamment de mesures.

Pap Ndiaye prête le flanc à la critique quand il nomme le foulard « *un fichu sur la tête d'une maman* ». On peut comprendre ce qu'il veut dire : une mère d'élève de culture musulmane qui porte un foulard lors d'une sortie d'élèves le porte par tradition ethnico-religieuse, elle n'est pas une propagandiste de l'islam. Et comme il le dit : « *c'est parfaitement légal* ». La loi de 2004 « *ne s'applique pas aux parents* » (circulaire du 25/5/2004).

Cependant ce foulard prend dans plusieurs pays musulmans et particulièrement en Iran, la signification d'un signe religieux visant au contrôle des femmes et à leur soumission aux dictats émis par les religieux et les politiciens qui se réclament de la charia. En référence à cette réalité et aux pressions des islamistes en France, une partie des organisations laïques sont en désaccord avec le fait d'accepter des parentes d'élèves voilées lors des sorties scolaires bien que ce soit légal. Il faudrait pour rendre cette pratique illégale que les accompagnateurs de sorties scolaires soient désignés juridiquement comme des auxiliaires de service public, la sortie scolaire étant un complément, dans l'espace public, des enseignements de l'école. Mais si JM Blanquer ne l'a pas fait, c'est sans doute que c'est compliqué juridiquement.

Pap Ndiaye ne néglige pas la laïcité, sa première visite en tant que ministre a été pour le collège de Samuel Paty « *un combattant de la laïcité* » pour lui rendre hommage et réaffirmer l'importance de la laïcité, particulièrement à l'école. Samuel Paty avait choisi pour titre de son mémoire de maîtrise « *Le Noir, société et symbolique* ». Pap Ndiaye va devoir gérer l'augmentation significative des atteintes à la laïcité dans les établissements scolaires en 2022.

Durant le premier quinquennat d'E. Macron, le bilan des incidents et atteintes à la laïcité en milieu scolaire était trimestriel. Depuis (et même avant) les nouvelles élections plus aucun bilan n'avait été diffusé. C'est la publication par RTL, en juin 2022, d'une note du service central du renseignement territorial qui a entraîné la reprise des publications. Pour plus de clarté, Pap Ndiaye a opté pour une publication mensuelle.

Durant l'année 2022 : au 1<sup>er</sup> trimestre, 635 incidents liés à la laïcité sont remontés au ministère, 909 au 2<sup>e</sup> trimestre et 313 au mois de septembre. C'est peu par rapport au nombre d'élèves (12 millions au total), mais significatif dans leurs manifestations. Si le nombre d'incidents pour refus de participer à une activité (7%) ou la contestation de cours (7%), a légèrement diminué, ceux pour port de vêtements religieux ont augmenté. Il s'agit d'abayas (vêtement ample couvrant tout le corps par dessus les autres vêtements) pour les filles et de qamis (ample vêtement couvrant aussi tout le corps) pour les garçons. Il s'agit aussi du port de bandanas ou de bandeaux larges en remplacement du foulard. Pour la première fois, les incidents sont majoritaires au lycée (51%), auparavant c'était au collège. Ce changement est à mettre en rapport avec les réseaux sociaux.

Le Collège des sages de la laïcité a publié en 2018 un vade-mecum pour aider les personnels à répondre efficacement, pédagogiquement, aux situations conflictuelles. Mais les abayas et qamis n'avaient pas encore fait leur apparition. Pour le foulard ou la kippa, la loi de 2004 est claire : ce sont de signes religieux, ils sont donc interdits et il faut veiller à ce qu'ils le soient. Pour les nouvelles tenues, c'est juridiquement plus compliqué, même si ces élèves sont dans la provocation, il faut prouver qu'il s'agit d'une provocation de nature religieuse. Ce peut aussi être simplement lié aux turpitudes de l'adolescence. Pour la secrétaire d'État à la citoyenneté, Sonia Backès, le problème est clair : *« Bien sûr que les abayas sont des marqueurs religieux. »* Difficile de dire le contraire dans le contexte scolaire, mais il faudrait pouvoir le prouver juridiquement. Dans de nombreuses publications, l'abaya est présentée comme « un vêtement traditionnel », c'est insuffisant car il porte une marque ethnico-religieuse. Mais comment doser la part du religieux et celle de l'ethnique ? L'abaya était obligatoire en Arabie saoudite (et là seulement), ce qui soulignait son caractère religieux. Mais en 2018, Mohamed Ben Salma a déclaré que son port n'était plus obligatoire, cependant aucun texte officiel n'a repris cette déclaration. De même, depuis 2019, le port du foulard pour les étrangères n'est plus obligatoire en Arabie saoudite. Il en serait de même pour les saoudiennes. Certaines saoudiennes se promènent désormais à Riyad en pantalon, chemisier, veste sans que la police n'intervienne. L'ambiguïté sur la nature de l'abaya ou sur l'intention de celle qui la porte, est une faille dans laquelle s'engouffrent les élèves. C'est aussi compliqué avec les bandeaux larges, bien sûr qu'ils remplacent un foulard, mais ils ont une nature neutre. Ils sont portés dans l'espace public par des non musulmanes.

### **Le ministère de l'éducation nationale a contourné ce problème, il a établi un protocole qui donne satisfaction.**

La réponse de l'institution doit être proportionnée sous peine de déclencher des protestations d'une majorité d'élèves de l'établissement au nom de la liberté de s'habiller. Le problème dans le cas où la nature d'un vêtement peut avoir plusieurs significations c'est qu'il faut rechercher des signes annexes pour le qualifier de religieux. La circulaire du 10/11/2022 (reprenant celle du 22/5/2004) fournit une réponse administrative fonctionnelle : dans un premier temps l'administration de l'établissement engage dialogue avec l'élève et sa famille, recherche si parents ou élèves fournissent des justifications religieuses, explique que l'école laïque est incompatible avec un vêtement ethnico-religieux. Dans la majorité des cas le problème se résout, sa persistance est considérée comme le signe que ce vêtement est bien porté dans une intention religieuse. Ce comportement pourra alors être sanctionné. Remy-Charles Sirvent Secrétaire général du CNAL indique que *« la quasi totalité des atteintes à la laïcité trouve une solution par le dialogue. »*

Dans le journal « La Croix » du 28/10/2020, à propos des caricatures au collège, Iannis Roder (Secrétaire général adjoint du Collège des sages de la laïcité) rappelle *« qu'il faut parfois plusieurs heures pour avoir une bonne intelligence de ces questions, parce qu'encore une fois, la tolérance est une expérience avant d'être un commandement. »* Pour ou contre les caricatures ? *« La question interroge davantage la manière de faire aujourd'hui réfléchir les élèves sur la liberté d'expression, dont la caricature est un élément... Sans asséner ce qui pourrait être assimilé à une vérité, les professeurs ont ce rôle d'expliquer, de faire comprendre le fonctionnement et les ressorts de la liberté d'expression. »* C'est à cette condition que les élèves peuvent comprendre que *« quand on arrive à l'école républicaine on laisse de côté son intime... la laïcité fait le pari de l'intelligence en offrant à tous les élèves de France la possibilité de se dégager de leurs déterminismes familiaux, culturels ou religieux. »*

Des organisations laïques ont reproché à Pap Ndiaye d'avoir utilisé le terme « laïcité positive » : « *Il faut faire de la pédagogie et défendre une laïcité positive, et non synonyme de contrainte ou d'interdiction.* » On comprend que Pap Ndiaye, prend en compte les propos des élèves qui, au non de leurs convictions religieuses, voient dans la Laïcité une série d'interdits. Pap Ndiaye préconise une approche pédagogique qui ne soit pas prise par les élèves comme un affrontement qui les renforcerait dans leurs convictions contraires à la laïcité. Il s'agit de leur faire accepter la laïcité. Mais le terme de « laïcité positive » est fortement connoté, il évoque des « accommodements » sur le modèle anglo-saxon. Un ministre de l'éducation nationale ne devrait pas employer des formules qui, par un adjectif, fragilisent la laïcité. En le faisant, il risque de semer le doute sur ses intentions. Mais Pap Ndiaye n'avait pas encore pris la mesure du fossé qui s'était créé entre des jeunes de culture musulmane (qui placent les règles religieuses au dessus des règles communes) et les principes de la République (voir en fin de texte).

Pap Ndiaye estime que « *l'interprétation d'un signe comme étant religieux ou d'un vêtement religieux ne peut pas se faire à partir d'une circulaire que nous produirions. C'est un ensemble de signes qui peuvent pointer dans cette direction... Nous faisons confiance aux chefs d'établissement et aux cellules valeurs de la République qui sont là pour épauler, pour pouvoir juger si la tenue est de nature religieuse.* » Si elle est jugée comme telle, une sanction pourra être prononcée.

Pap Ndiaye tient compte de la complexité du problème mais se montre ferme sur les principes : « *La laïcité n'est pas négociable. C'est la condition de mise en œuvre des valeurs de la République à l'école. Il est nécessaire qu'elle soit prise comme un outil d'émancipation et non de réprimande ou de contrôle.* » Des organisations syndicales demandent aussi que Pap Ndiaye s'engage pour faire respecter la laïcité dans de nombreuses écoles catholiques hors contrat dans lesquelles des rapports d'inspection font état d'importants manquements.

Ces manifestations-provocations de port de vêtement religieux ne sortent pas du néant. Les réseaux sociaux, notamment TikTok, regorgent de sites d'influenceurs, eux mêmes jeunes, ou de groupes religieux qui expliquent comment contourner la loi de 2004 et qui sont suivis par des dizaines de milliers d'abonnés et des millions de « j'aime ».

La majorité concerne l'islam, mais il y a aussi des sites catholiques. Certains sites islamiques demandent aux filles de cacher la longueur des cheveux avec un chignon, de ne pas s'asseoir à côté d'un garçon, de « *ne pas se faire prendre de péchés* » (une femme qui ne porte pas de voile accumule les péchés, chaque fois qu'un homme pose les yeux sur elle) etc. Un proviseur a remarqué que de nombreuses réponses des jeunes filles sont formatés et venues des réseaux sociaux : « *c'est mon style... C'est la mode.* »

Cette intervention de militants ou de groupes religieux conservateurs de toutes religions sur les réseaux sociaux est particulièrement inquiétante. Elle est à mettre en parallèle avec l'apparition de prières publiques notamment à Metz par des catholiques intégristes (cette pratique n'est permise qu'après demande et acceptation par la préfecture, ce qu'ils ne font pas) et le développement de l'évangélisation par des groupes protestants évangéliques. Ce n'est pas interdit non plus sous la condition de ne pas troubler l'ordre public et de pas tenir des propos contraires aux principes de la République. Mais la majorité des groupes évangéliques sont des ultra-conservateurs qui ont largement favorisé la victoire de Trump et de Bolsonaro et qui, lors des dernières élections brésiliennes, se sont rendus coupables dans les sermons et sur les réseaux sociaux de calomnies abjectes.

### **De quel degré de liberté dispose Pap Ndiaye ?**

Même s'il faut ne pas minimiser la détermination de Pap Ndiaye, la Première Ministre a donné le ton : « *sa feuille de route c'est de continuer, d'aller plus loin.* ». Continuer ? C'est poursuivre la politique engagée par son prédécesseur. Aller plus loin ? C'est compléter les réformes engagées dans le sens défini par le Président de la République.

E. Macron s'est mis en avant en intervenant lui même lors de la conférence de rentrée des recteurs et lors de la visite aux écoles de Marseille engagées dans une réforme libérale par le gouvernement précédent.

E. Macron a pris soin de nommer des proches de lui même ou de Jean-Michel Blanquer au cabinet du ministre : le directeur de cabinet : Jean-Marc Huart (ancien Dgesco sous JM Blanquer), la conseillère

spéciale: Anne Rubinstein (conseillère d'E. Macron alors ministre de l'économie sous Hollande), la secrétaire générale adjointe : Anastasia Ilite (ancienne magistrate du Conseil d'État) et Julie Benetti : (ancienne rectrice de Corse et membre de l'équipe de campagne d'E. Macron). Anne Rubinstein semble avoir une influence importante au sein du cabinet du ministre de l'éducation nationale Pour l'instant Pap Ndiaye est resté discret.

Au ministère un haut fonctionnaire estime que « *Le rôle de Pap Ndiaye devrait surtout être d'aménager les réformes à la marge et de ne pas trop se mettre à dos les syndicats.* » On peut ajouter que contrairement à JM Blanquer, en se montrant pédagogue et non brutal envers les problèmes liés à l'islam à l'école, son rôle serait aussi de contribuer à réconcilier les quartiers déshérités des banlieues (qui ont massivement voté pour la Nupes) avec E. Macron, le gouvernement et les députés de Renaissance.

Certains éléments de la feuille de route que Pap Ndiaye a adressée aux enseignants le 27 juin 2022 vont dans le bon sens : *lutter contre les inégalités sociales, le bien être des élèves à l'école, la question écologique, la revalorisation du métier d'enseignant.* Il restera à vérifier ce qu'il en adviendra.

Le journal « l'Opinion » du 14/10/2022 relate le déroulement d'une rencontre entre Pap Ndiaye et des lycéens d'un lycée professionnel. Le journaliste constate que « le fossé est immense » entre les principes que l'enseignante et les personnalités présentes expliquent aux élèves et la réalité de ces jeunes. Pap Ndiaye, honnêtement, reconnaît « *avoir évolué, notamment en raison des réseaux sociaux et des « défis » qui y sont lancés... j'étais plus préoccupé par les contestations des enseignements et le refus de participer à certains cours, atteintes qui, elles, sont en baisse alors que les abayas sont l'ordinaire de beaucoup d'établissements, certes concentrés dans quelques secteurs.* ». Lors de cette réunion, une élève a demandé si elle pouvait parler librement, la réponse a bien entendu été positive, elle a simplement dit « *c'est perdu* ». Le journaliste traduit « vous (les laïques), vous avez perdu votre combat pour la laïcité à l'école. » Fort heureusement, rien n'est moins sûr, mais il y a une menace réelle qui progresse. Cette menace est telle que les responsables et les personnels du lycée où a eu lieu cette rencontre ont demandé à ce que le nom du lycée ne soit pas cité. Une enseignante de Montauban est actuellement sous protection policière pour avoir maladroitement demandé à une élève, déjà auditionnée par l'administration pour port prolongé de l'abaya : « *qu'est ce que c'est que cette robe de chambre ?* ». À Paris, une autre enseignante a été gravement menacée par le frère d'une élève (qui avait remis son foulard lors d'une sortie scolaire) pour avoir demandé à cette élève de l'enlever. Une patrouille de police prévenue a interpellé le frère qui s'était rendu sur le lieu où se trouvaient les élèves et leur enseignante. Il sera jugé. Il a déclaré : « *si quelqu'un touche ou demande à ma sœur d'enlever son voile dans la rue, je le tue.* »

Face aux critiques d'organisations laïques qui estimaient qu'il tardait trop à réagir face au problème des abayas, Pap Ndiaye avait répondu « *je suis universitaire et scientifique, j'ai besoin de données avant d'agir.* ». Aujourd'hui, il déclare avoir pris conscience des problèmes et assure « *je n'aurai pas la main qui tremble pour faire appliquer la loi.* » Récemment, Pap Ndiaye a produit une circulaire (10/11/2022) dans la quelle il reprend les éléments des circulaires précédentes, mais il insiste auprès des chefs d'établissement pour qu'ils fassent systématiquement remonter aux « équipes académiques Valeurs de la République – EAVR- » des rectorats toutes les atteintes constatées. Il leur demande d'engager une procédure administrative (et judiciaire dans les cas graves) pour sanctionner les cas où le problème perdure après la phase de dialogue. Si le chef d'établissement ne parvient pas à régler le problème localement, le dossier est transmis aux EAVR, il peut remonter jusqu'au ministère si besoin. Jusque là, les chefs d'établissements ne savaient pas trop s'il fallait minimiser les problèmes locaux (pas de vagues) ou en informer le rectorat. Contrairement à la circulaire fondatrice de 2004, les enseignants ne sont pas systématiquement engagés dans la phase de dialogue, ils sont protégés. De ce fait, les chefs d'établissement supportent tout le poids des procédures, certains d'entre eux estiment que les consignes manquent encore de clarté. Avec cette circulaire, tout n'est pas parfait, mais Pap Ndiaye a agi avec fermeté (même si une phrase de la circulaire peut poser problème).

Pour les organisations laïques d'Alsace et de Moselle il restera à espérer que les services du ministère de l'éducation nationale (membres du cabinet) accepteront de recevoir une délégation et en informeront le ministre.

**Claude Hollé, à titre personnel. Novembre 2022.**